



VILLE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE

Direction des Finances et des Systèmes d'Information.

Pôle Finances

☎ 02 38 79 33 65

Envoyé en préfecture le 15/01/2025

Reçu en préfecture le 15/01/2025

Publié le 15/01/2025

ID : 045-214502858-20250108-DECISION202504-AU



DECISION N°2025 – 04

Le Maire de Saint Jean de la Ruelle,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences qui peuvent être déléguées du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délégation du Conseil Municipal accordée au Maire par délibération n° 2023-429 en date du 10 novembre 2023 en ce qu'elle donne délégation à Monsieur le Maire pour toute la durée du mandat pour prendre toute décision sur les matières précisément définies par ladite délibération,

DECIDE

Article 1 :

- de solliciter l'attribution d'une subvention au Conseil Départemental du Loiret, à hauteur de 121 410 €, au titre du dispositif d'aide aux investissements d'intérêt communal, afin de financer les travaux d'installation d'une pergola végétalisée et d'un espace de convivialité sur le parvis de la Mairie. Cette demande de subvention représente 79,9% du coût global HT du projet. Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES	H.T.	RECETTES	H.T.
Aménagement d'une pergola devant le parvis de la Mairie	102 082 €	Département du Loiret	121 410 €
Plantations et aménagements d'un espace de convivialité sous et autour de la pergola	49 923 €		
		Autofinancement	30 595 €
TOTAL	152 005 €	TOTAL	152 005 €

- de signer toute pièce afférente à la présente décision.

Article 2 : Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Région Centre et du Loiret,
- Monsieur le Trésorier – Service de Gestion Comptable Orléans Métropole

Envoyé en préfecture le 15/01/2025

Reçu en préfecture le 15/01/2025

Publié le 15/01/2025

ID : 045-214502858-20250108-DECISION202504-AU



Fait à Saint Jean de la Ruelle,
le 8 janvier 2025

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the official seal.



Fabien RIVIERE DA SILVA,
Maire de Saint Jean de la Ruelle